

Afin de permettre l'instauration d'une redevance incitative effective au 1^{er} janvier 2016, la mise en place du projet se découpera en trois phases principales.

○ Phase 1 : phase de déploiement

Les principales étapes de cette phase de déploiement seront :



1. Passation de nouveaux marchés : [Juillet 2014]
 - Marché de fourniture de bacs pucés et sacs estampillés
 - Marché de fourniture de système d'informatique embarquée
 - Marché de fourniture de badges et de pose de barrière en déchèterie
 - Marché de fourniture d'un logiciel de facturation et gestion de la RI
2. Equipement des déchèteries avec un contrôle d'accès [mars 2015]
3. Distribution des bacs en interne via des points de mise à disposition [Mars 2015]
4. Communication auprès des usagers [Janvier 2015]
5. Suivi des usagers : établissement de procédures de suivi, de mises à jour, de contrôle de données
6. Accompagnement des usagers à la réduction de leurs déchets avec la proposition d'actions de prévention
7. Ajustement progressif des circuits de collecte

○ Phase 2 : phase de test



Cette phase a plusieurs objectifs :

- Consolider les données de la base des usagers (usagers ne venant pas chercher leurs bacs lors des distributions de bacs et non comptabilisés dans le fichier de redevables actuels)
- Régler les problèmes techniques
- Accompagner les usagers dans de nouvelles pratiques et identifier concrètement leur comportement (continuité de la phase de déploiement – mesure de l'incivilité)
- Communiquer auprès des agents de collecte
- Facturer les usagers à blanc afin qu'ils prennent conscience des enjeux de la RI (1 facturation à blanc en décembre)
- Communiquer auprès des usagers sur les 1ers résultats de la RI (Envoi d'un courrier de communication, associer avec la facture à blanc... – Opérations foyer témoins)
- Adapter et adopter la grille tarifaire



- Facturation en REOM classique jusqu'en 2015
- Comptabilisation des levées « au réel » au 1^{er} janvier 2016
- Possibilité d'acheter des sacs supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2016
- Communication écrite et communication de proximité
- Première facture RI (abonnement + consommation du service) en juillet 2016

Considérant l'avis de la commission « Collecte et traitement des déchets » qui se réunira le mercredi 2 juillet 2014, Monsieur le Président demande à l'assemblée :

- De valider les étapes de mise en œuvre de la redevance incitative à la Communauté de Communes du Saulnois ainsi que les phases présentées ;
- De l'autoriser à lancer les marchés nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative ;
- De l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.